



FONDATION POUR
L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

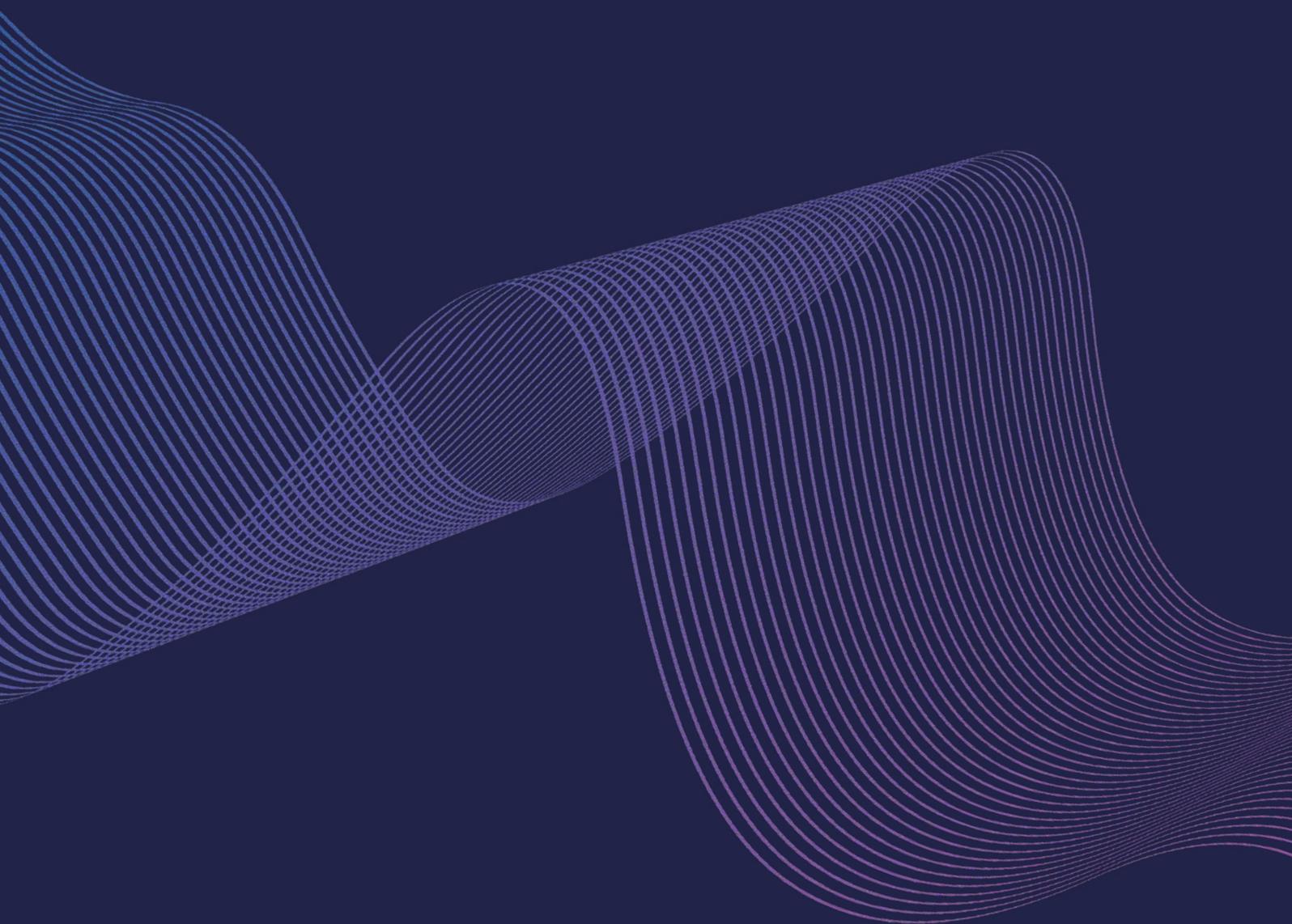


Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE



ÉDITORIAL.....	3
Christine Chevalley, Présidente de la Fondation	
AVANT-PROPOS.....	4
Sylvie Progin, Secrétaire générale	
PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE.....	5
QUELQUES CHIFFRES.....	8
RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE.....	10
Jacques Ditisheim, Président de la Commission	
FINANCEMENT.....	11
COMPTES.....	12
LISTE DES MEMBRES DES ORGANES.....	14



ÉDITORIAL

Alors que nous espérions tous pour l'année 22, un complet retour à la normale par rapport à la pandémie Covid - c'est en effet en début d'année qu'intervenait la fin du port du masque et la simplification des quarantaines - nous ne pouvions imaginer qu'une chape de plomb provenant de l'Est de l'Europe viendrait complexifier notre quotidien et faire reposer sur nos têtes une ambiance anxieuse.

Le travail dans notre Fondation s'est poursuivi aussi bien au niveau du Comité de Direction que du Conseil de Fondation. Permettre au plus grand nombre de jeunes de pratiquer la musique en individuel ou en ensemble, permettre au corps enseignant d'avoir des conditions de travail et salariales satisfaisantes, permettre aux familles d'accéder à la formation, permettre un dialogue constructif avec les associations faitières afin de finaliser les travaux de la CCT, permettre l'encouragement de jeunes talents musicaux, et l'émergence de nouveaux projets dans les écoles, ont remplis nos diverses séances tout au long de l'année écoulée.

Par ce message, je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil de Fondation pour leur présence et leur participation à nos séances ainsi que pour la bonne ambiance qui y règne. Un mot particulier pour les membres du Comité de direction, les séances sont denses et votre engagement à toutes et tous est à relever. Un petit mot spécial pour Monsieur Nicolas Gyger qui, ayant fait valoir son droit à la retraite, quitte notre Fondation en cette fin d'année. Un énorme merci à lui pour son très grand investissement pour la cause musicale et plus particulièrement

la rédaction, la mise en oeuvre et le suivi de la Loi sur l'enseignement de la musique dans notre canton. Mémoire vivante de tout le chemin de cette loi, nous lui devons beaucoup. Bienvenue au sein de notre Fondation à Aline Delacrétaz, qui représentera le Service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud.

Au niveau du secrétariat, nous avons dû aussi faire face à un changement. Engagée dès la création de la Fondation, Madame Catherine Castellani a choisi en milieu d'année de partir vers d'autres horizons, je tiens ici à la remercier très sincèrement pour son travail tout au long de ces années, la mise en oeuvre de la loi a été un long parcours, pas toujours tranquille, Catherine en a accompagné toutes les étapes avec bonne humeur et dynamisme. Merci. Bienvenue à Priscilla Currat qui lui succède et à qui je souhaite beaucoup de satisfaction dans ce poste.

Heureusement pour notre Fondation, notre secrétaire générale Madame Sylvie Progin est fidèle au poste et son engagement, sa disponibilité, sa précision dans son travail ne sont plus à démontrer. Je ne peux que lui en être profondément reconnaissante.

Sur la fin de l'année écoulée la finalisation et la signature de la CCT, ont été actées, nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est aussi sur la reconnaissance par la FEM pour les années 2023-2028 que nous travaillons actuellement, reconnaissance qui permettra aux jeunes de notre canton d'avoir un enseignement de qualité dans les diverses régions de notre canton et faire ainsi perdurer les effets d'une loi votée il y a maintenant 13 ans et dont les effets et qualités sont reconnus.



Christine Chevalley
Présidente

AVANT-PROPOS

En 2022, la Fondation pour l'enseignement de la musique fêtait ses 10 ans d'existence.

C'est en effet en avril 2011, après de longues années de discussion, de négociation, de séances de commissions, d'aller-retour avec les professionnels de l'enseignement musical, que le Grand Conseil vaudois adoptait la Loi sur les écoles de musique, instituant la Fondation comme organisme de mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2022.

10 années passionnantes durant lesquelles, notamment grâce au financement paritaire Canton-Communes, nous avons pu mettre en œuvre les conditions cadres de l'enseignement de la musique dans le canton, dans l'intérêt des enfants et des jeunes musiciens, ainsi que dans celui des écoles et des enseignants.

Je crois que nous pouvons être satisfaits de notre bilan, et nul doute que les années à venir seront également pleines de nouveaux projets enrichissants, comme celui du développement d'une offre d'encouragement des talents, qui débutera en 2023 avec le soutien de la Confédération.

Avec notre dixième anniversaire, nous avons aussi saisi l'occasion de repenser notre image : notre nouveau logo et notre nouvelle palette de couleurs sont plus dynamiques et plus modernes, représentant ainsi mieux la diversité de l'enseignement de la musique dans notre canton, qui va de la musique classique au jazz, de la musique actuelle au chant choral. Cette nouvelle image nous permettrait-elle, comme le dit Igor Stravinsky, de «voir la musique» ?



Sylvie Progin
Secrétaire générale



“
J'AI DIT QUELQUE PART QU'IL NE SUFFISAIT
PAS D'ENTENDRE LA MUSIQUE, MAIS
QU'IL FALLAIT ENCORE LA VOIR.

Igor Stravinsky

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE



CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Après plus d'une vingtaine d'années de négociation, la Convention collective de travail (CCT) des professeurs de musique a enfin été signée par les représentants des associations faîtières des écoles de musique, ainsi que par les associations d'enseignants. Après une dernière lecture et un toilettage de quelques articles, elle pourra entrer en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire de 2023/2024.

Sans vouloir refaire tout l'historique – les premières propositions émanent du Conseil d'Etat en 1969 – la mise à niveau des conditions de travail du corps enseignant avec la conclusion d'une CCT était l'un des objectifs principaux de la Loi sur les écoles de musique.

La FEM pourra dès lors à l'avenir se référer à ce texte pour fixer chaque année les conditions de travail minimales que doivent respecter les écoles reconnues.

EVALUATION ET RECONDUCTION DES GARANTIES DE SALAIRES

Pour l'année scolaire 2021/2022, la FEM avait décidé de mettre en place, et de tester, un système de garantie de rémunération pour les enseignants des écoles de musique qu'elle subventionne. Cette mesure permet de limiter à 10% la perte maximale de taux d'activité que peut subir un enseignant d'une année sur l'autre.

En effet, sachant qu'en moyenne, chaque année, ce sont près de 25% des élèves qui ne continuent pas leurs études musicales à la rentrée scolaire suivante, les enseignants ne connaissent pas à l'avance leur taux d'activité et peuvent soudain voir leurs revenus diminuer fortement en fonction du nombre des nouvelles inscriptions.

Après un an de fonctionnement, une évaluation de ce dispositif a montré que 44 enseignants avaient pu en bénéficier, pour un montant annuel total de CHF 167'000.-. La mesure sera donc reconduite.

RENCONTRES PROFESSIONNELLES – FORMATION CONTINUE

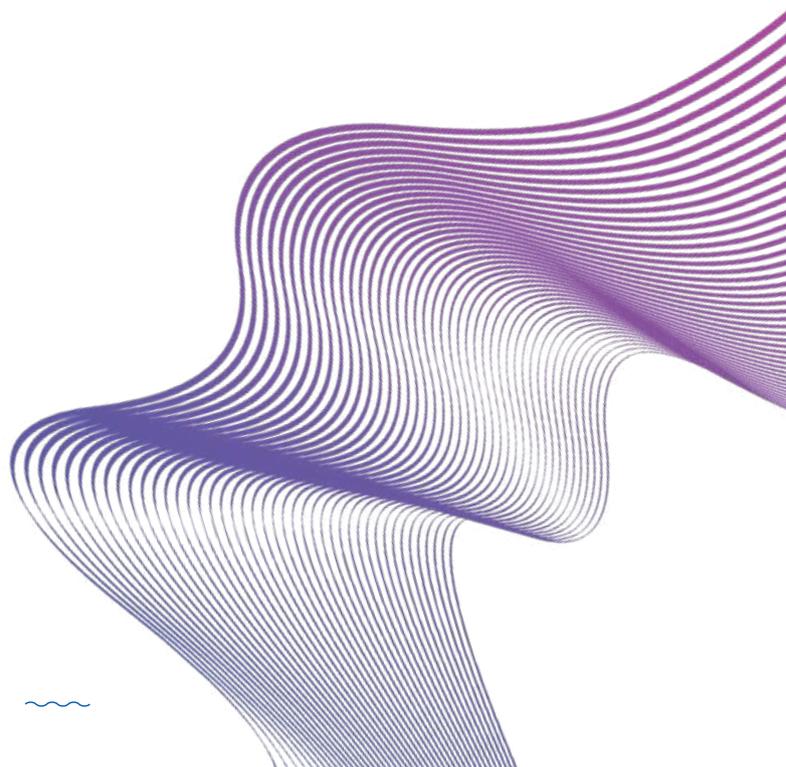
Les rencontres professionnelles sont un excellent moyen pour les enseignants en musique de se rencontrer, de partager leurs idées et de se former. Elles leur permettent de rester à jour sur les dernières tendances en éducation musicale, de se familiariser avec de nouvelles méthodes d'enseignement et de rencontrer d'autres enseignants qui partagent leur passion.

Ainsi, afin de créer une dynamique commune parmi les professeurs des écoles de musique du canton, tout en suscitant leur intérêt pour la formation continue, notamment grâce à des formats courts et accessibles, deux journées de formation ont été organisées à la fin de l'été 2022.

Les thématiques de formation retenues pour ces journées ont été les suivantes :

- Apprenant.e.s à besoins spécifiques
- Intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement de la musique
- Direction d'ensembles instrumentaux
- Gestion de projets pédagogiques

Cette proposition a rencontré un réel succès avec plus d'une septantaine de participants. Ces journées seront donc reconduites l'année prochaine avec de nouvelles thématiques.



PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE



ENCOURAGEMENT DES JEUNES TALENTS

En juin 2022, l'Office fédéral de la culture a publié un concept-cadre pour l'encouragement des jeunes talents musicaux, qui prévoit de soutenir les programmes cantonaux destinés aux enfants et aux jeunes musicalement doués. Pour bénéficier du soutien financier de la Confédération, les cantons doivent proposer des programmes qui répondent aux exigences définies dans le concept-cadre, tant au niveau du contenu que de la structure.

L'objectif de cette mesure est de détecter et de soutenir les jeunes talents musicaux afin qu'ils aient un accès facilité aux prestations des écoles de musique, que ce soit financièrement, en termes de contenus ou d'emplacements géographiques. L'encouragement est proposé aux élèves doués, quel que soit leur objectif de carrière musicale, dans le but d'une part de promouvoir une relève musicale amateur de qualité, et d'autre part de préparer au mieux les élèves à entrer dans une haute école de musique.

Evalués par une Commission d'experts, ces élèves se verront attribuer une aide financière qui leur permettra l'accès à des offres de cours en fonction de leurs aptitudes musicales et personnelles et de leurs potentiels pour un encouragement au plus près de leurs besoins individuels. Le nombre de bénéficiaires devrait se situer à terme aux alentours de 150 par année, répartis dans l'ensemble du canton.

A l'automne 2022, la FEM a donc été très logiquement désignée par l'Etat de Vaud comme étant la structure de coordination du programme, permettant ainsi le début des travaux. Une Commission d'experts a été nommée, chargée de mettre en place ce nouveau programme «Jeunes talents Musique Vaud» aux côtés des deux filières déjà existantes à Lausanne, soit la structure musique-école, et la formation préprofessionnelle.

Les travaux ont avancé rapidement, et le projet de programme vaudois a pu être déposé auprès de la Confédération avant la fin de l'année, permettant une mise en œuvre dès la prochaine rentrée scolaire.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique concluent près de 15 années d'étude musicale. Ils sont publics et ont lieu chaque année dans le courant de mois de mai. En 2022, 73 élèves s'y sont présentés, en provenance de 14 écoles de musique.

Tous ont réussi l'examen musical, 26 avec mention et 25 avec les félicitations du jury. 15 élèves parmi eux doivent encore obtenir leur certificat de solfège.



PERSONNEL DE LA FEM

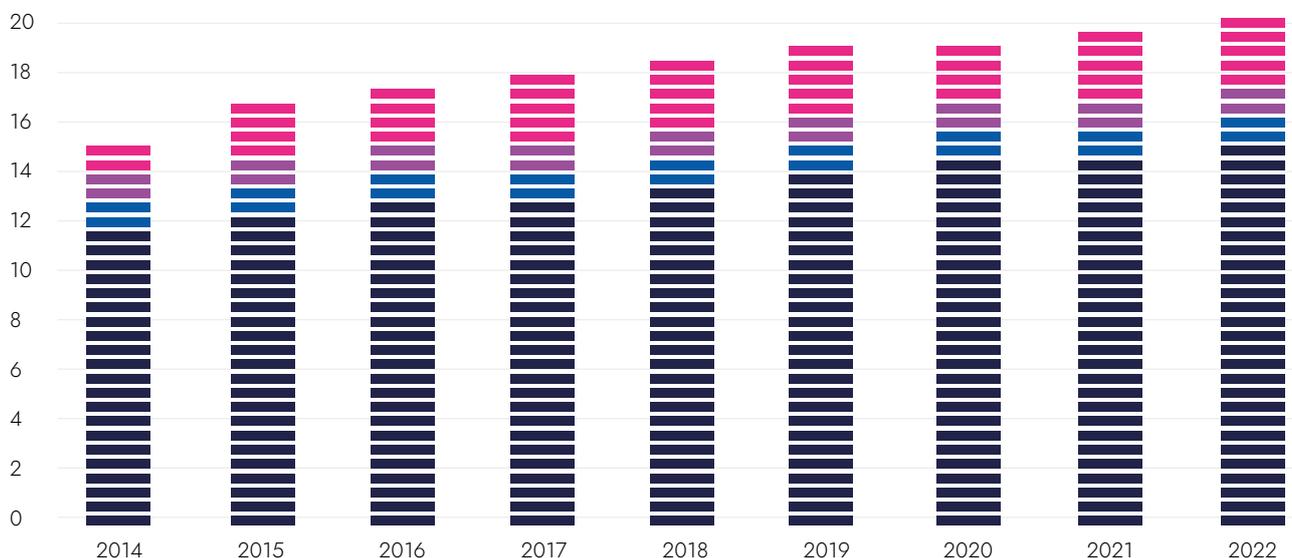
Deux personnes totalisant 1,5 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani (jusqu'au 31 mai 2022)
Priscilla Currat (dès le 1^{er} juin 2022)
Secrétaire comptable

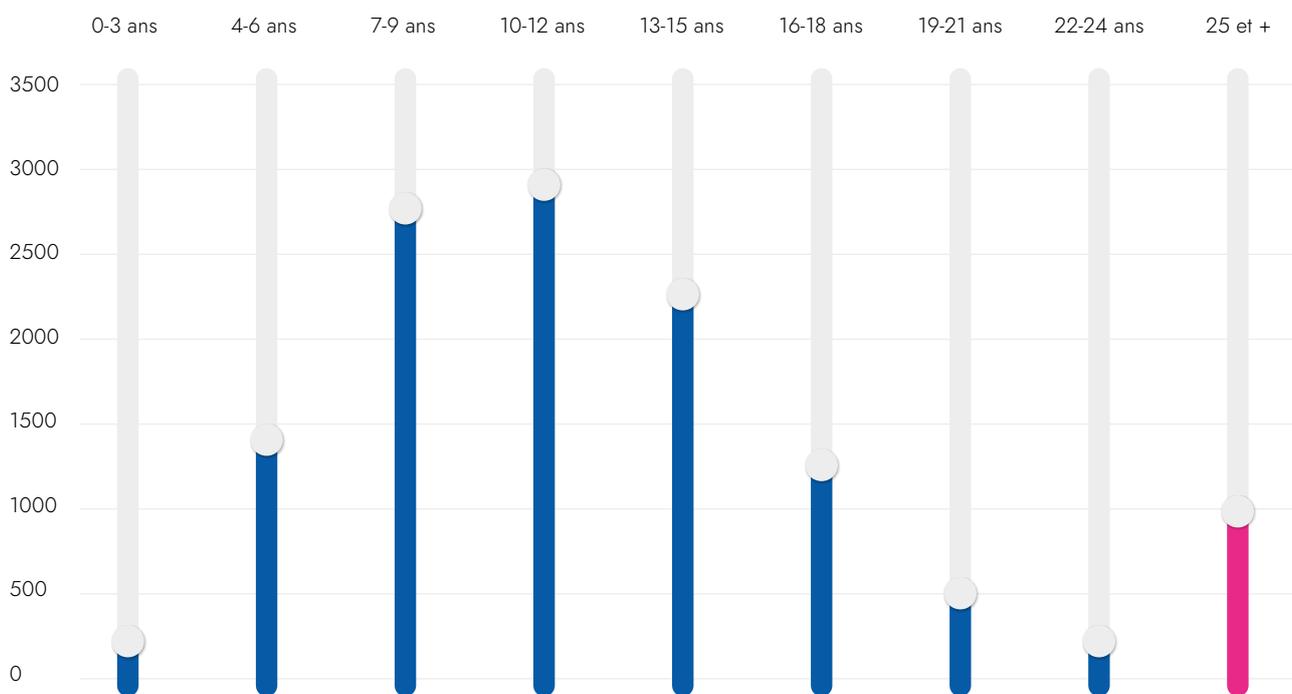
QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE SCOLAIRE



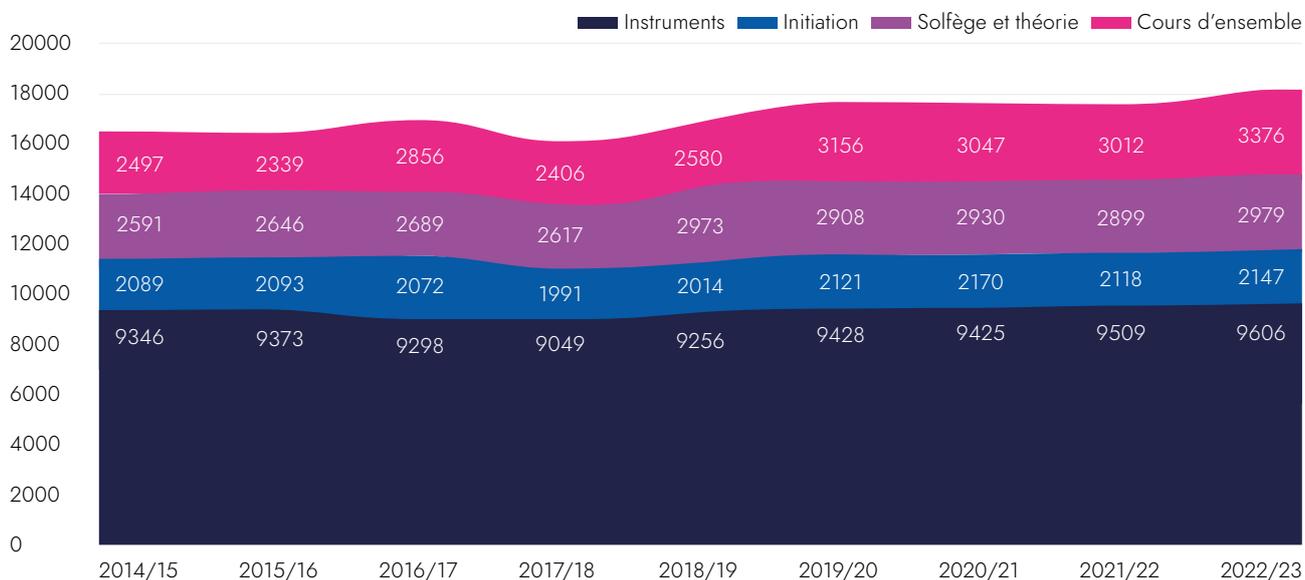
- Suppléments administratifs et pédagogiques, autres forfaits
- Ensembles
- Enseignement supérieur, musique-école et pré-HEM
- Enseignement de base (instruments, initiation musicale, solfège et théorie)

ÂGE DES ÉLÈVES



Ce graphique illustre bien que nos jeunes musiciens se forment essentiellement entre 7 et 15 ans, mais que la fin de leur scolarité obligatoire marque aussi pour beaucoup la fin de leurs études musicales. Par contre, les écoles accueillent aussi plus de 1'000 adultes, bien qu'ils ne soient pas subventionnés.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



Après une petite stagnation entre 2020 et 2021, probablement due à la crise du Covid qui a empêché les cours de se dérouler normalement, le nombre d'élèves a légèrement progressé en 2022.

NOMBRE DE COURS INDIVIDUELS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENT ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

	 Claviers	 Cordes pincées	 Bois	 Cordes	 Percussions	 Cuivres	 Formation vocale
--	--	--	--	--	--	---	--

Subv	3395	1559	1470	1375	1041	497	306
Non subv.	380	153	170	112	43	32	209
Total	3775	1712	1640	1487	1084	529	515

Depuis toujours, le piano arrive largement en tête des instruments pratiqués dans notre canton (3563), suivi par la guitare classique (1061). Dans la famille des bois, on trouve essentiellement des joueurs de flûte traversière (625), de saxophone (346) et de clarinette (321).

RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

«Le jour d'après», c'était du cinéma. Pour la Commission pédagogique (CP), comme pour tout le monde, 2022 aura été «l'année d'après». Il ne s'agissait pas de survivre aux dégâts causés par la catastrophe, mais d'apprécier le fait que tout était rentré dans l'ordre. Les six séances se tiennent à la FEM, on se serre la main, on se fait la bise. Et on réalise qu'on a bien fait de poursuivre notre travail «pendant». Quoi qu'il en coûte, comme aurait dit un certain homme d'état.

Et donc le travail suit son cours. Certains plans d'études sont établis ou corrigés en fonction de retours reçus des écoles, mais les dossiers principaux concernent le certificat supérieur, le solfège et les autorisations d'enseigner.

La directive pour le Certificat supérieur est arrivée à maturité. Elle définit un nouveau cadre pour ce cursus et le Certificat délivré devient un titre FEM, la responsabilité de la formation et de l'organisation restant dans les écoles. A ce niveau, l'étudiant souhaite se produire devant son public et jouir d'une certaine liberté artistique ; le cadre doit donc être clair, mais pas trop rigide. Cette directive sera adoptée par le Conseil de Fondation au printemps 2023.

L'année passée, je vous ai expliqué pourquoi le dossier du solfège avance «aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire», pour citer un autre homme d'état. Une séance réunissant des responsables de toutes les écoles, annulée en 2021, a pu avoir lieu. Cela a permis de présenter le projet et de mieux comprendre les questions que certains se posent. Le dialogue instauré entre les professeurs de solfège classiques et leurs pairs du jazz/musiques actuelles s'avère aussi très constructif.

En groupe de travail, en plénière ou lors d'échanges avec M. Alain Chavaillaz de la HEMU, la CP a défini une procédure pour attribuer des autorisations d'enseigner les domaines spéciaux, les ensembles ou les disciplines pour lesquels il n'existe pas de formation ou de titre officiel. Ce document sera aussi adopté au printemps 2023, permettant à la CP de remplir cette nouvelle mission déléguée par le SERAC.

Les membres de la CP ont tous été très engagés, mais je tiens à adresser ici un remerciement tout particulier à Jean-Claude Reber, qui a démissionné au 31 décembre 2022. Ce jeune homme de bientôt 70 ans a participé aux travaux de la CP depuis sa création, et a même été très actif dans tout le processus qui a conduit à l'adoption de la LEM et à la naissance de la FEM, aux côtés d'Olivier Faller. Posé, efficace, engagé et déterminé, Jean-Claude est une locomotive dont les wagons ne savent pas toujours ce qu'ils lui doivent... C'est Guy-François Leuenberger qui prendra le relais. Ses qualités ont déjà été mises à l'épreuve dans le cadre du groupe de travail sur le solfège, et on se réjouit de l'accueillir au sein de la CP.

Je dois enfin un grand merci à Catherine Castellani. J'ai toujours pu compter sur son soutien actif et efficace, avec le sourire et une grande disponibilité. Nous a-t-elle quitté pour aller vers un job plus sympa ? Certainement pas : plus sympa que la FEM avec Sylvie Progin, ce n'est pas possible. Et c'est ce qu'est en train de découvrir Priscilla Currat, notre nouvelle secrétaire.



Jacques Ditisheim
Président de la
Commission pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

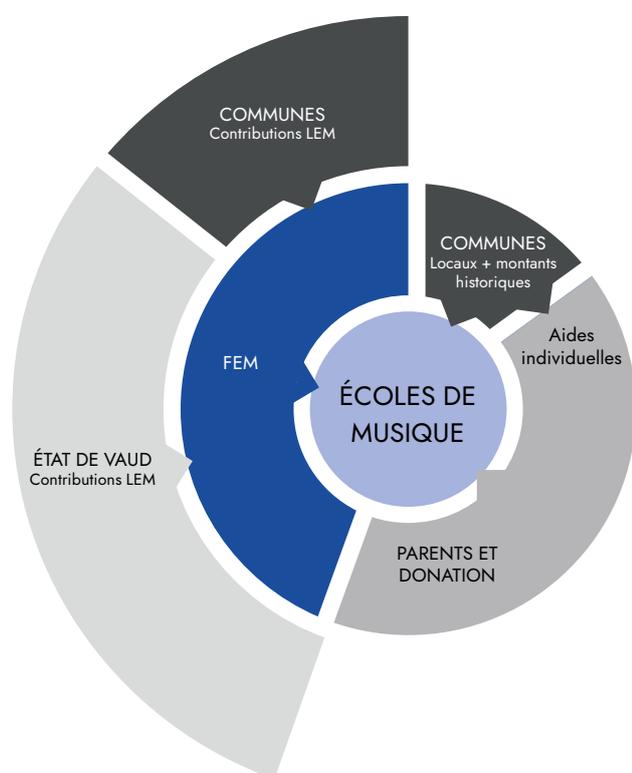
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 21 décembre 2022 fixe pour l'année 2022 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation à CHF 9.50, multiplié par leur nombre d'habitants au 31 décembre 2021, soit un total de CHF 7'826'850.50 pour l'ensemble du canton.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit CHF 9.50 par habitant, auquel vient se rajouter un montant forfaitaire de 6,19 millions. La contribution totale de l'Etat pour 2022 a été de CHF 14'016'870.70.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2022 est de CHF (+ 5,7 % par rapport à 2021).

FONDS COVID

Afin de maintenir son soutien aux écoles de musique dans le cadre de la pandémie, le Conseil de Fondation a décidé de prolonger le Fonds Covid, qui a permis d'apporter une aide financière pour des remboursements d'écolages de cours non donnés, pour le paiement de remplacements de professeurs malades du Covid.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celle de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou celle d'organiser les examens. Le montant versé à ce titre était de CHF 77'282.50.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à CHF 28'410.15.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2022 à CHF 327'249.10, ce qui représente environ 1,5 % du budget total de la Fondation.

COMPTES ET BILAN

BILAN			au 31.12.2022	au 31.12.2021
ACTIFS			CHF	CHF
Actifs circulants		3'866'881.44	3'806'341.40	
Liquidités		3'851'930.49	3'757'396.05	
Divers à recevoir		3'227.55	4'198.35	
Subvention et créanciers payées d'avance		11'723.40	44'747.00	
Actifs immobilisés		6'795.50	6'795.50	
Garantie de loyer		6'795.50	6'795.50	
TOTAL DES ACTIFS		3'873'676.94	3'813'136.90	
PASSIFS			CHF	CHF
Engagements à court terme		39'568.90	59'866.00	
Subventions à payer		35'269.50	50'946.20	
Créanciers divers		4'299.40	8'919.80	
Capital des fonds (fonds affectés)		3'784'108.05	3'703'270.90	
Subventions aux écoles de musique		2'275'089.10	2'253'361.00	
Fonds Covid		148'074.90	49'974.20	
Fonds pour garantie de salaires		395'788.05	399'935.70	
Fonds Formation continue		88'446.00	-	
Fonds pour subventions spécifiques et projets		876'710.00	1'000'000	
Fonds propres		50'000.00	50'000.00	
Bénéfice / Perte de l'exercice		-	-	
Capital de dotation		50'000.00	50'000.00	
TOTAL DES PASSIFS		3'873'676.95	3'813'136.90	
COMPTE D'EXPLOITATION			2022	2021
PRODUITS			CHF	CHF
Contributions		21'930'112.60	21'853'623.60	
Contribution de l'État de Vaud		14'016'870.00	13'935'350.00	
Contribution des communes		7'826'850.50	7'745'350.00	
Rétrocession subventions exercices antérieurs		86'392.10	172'923.60	
TOTAL DES PRODUITS		21'930'112.60	21'853'623.60	
CHARGES			CHF	CHF
Subventions ordinaires aux écoles de musique		21'012'527.40	19'998'337.95	
Subventions spéciales aux écoles de musique		398'306.30	266'934.85	
Subventions aux associations faitières		82'782.50	79'522.00	
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique		28'410.15	38'622.75	
Frais de fonctionnement		327'249.10	340'790.60	
TOTAL DES CHARGES		21'849'275.45	20'724'208.15	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		80'837.15	1'129'415.45	
Fonds affectés				
Attribution au fonds «subventionnement des écoles»		21'728.10	1'396'350.30	
Attribution au fonds «formation continue»		88'446.00	-	
Attribution / (Prélèvement) du fonds «Covid»		98'100.70	-166'870.55	
Prélèvement du fonds «garantie de salaires»		-4'147.65	-100'064.30	
Prélèvement du fonds «subventions projets»		-123'290.00	-	
Attribution / (Prélèvement des fonds affectés)		80'837.15	1'129'415.45	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-	-	



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Organe de révision désigné par le Conseil d'Etat, Favre Révision SA a vérifié les comptes de ce dixième exercice et a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 27 avril 2023.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION



PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

CHRISTINE CHEVALLEY

Présidente
Députée

SERGE GROS

Directeur d'ensembles à vent, professeur de musique, musicien (tubiste) et membre de la Commission de musique SCMV

NICOLAS GYGER

Membre du Comité de Direction
Adjoint de la Cheffe du Service des affaires culturelles
Chef de projet LEM

EUGÉNIE KALATHAKIS

Responsable de missions stratégiques à la DGES

JACQUES DITISHEIM

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

STEFANO SACCON

Directeur de l'École des musiques actuelles et des technologies musicales de Genève, musicien et professeur de musique, président du Big Band de Suisse Romande (BBDSR)

ALBANE SCHLECHTEN

Directrice de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

CHRISTOPHE BALISSAT

Broye-Vully, Municipal à Corcelles-le-Jorat

ALAIN BASSANG

Trésorier, membre du Comité de Direction Aigle, Municipal à Yverne

MAYA BREITENSTEIN KNOBEL

Lausanne, Adjointe administrative au Service de la culture de la Ville de Lausanne

ALAIN GILLIÉRON

Ouest lausannois, Syndic de Prilly

VINCENT JAQUES

Morges, Municipal à Morges

PHILIPPE MODOUX

Lavaux-Oron, Syndic d'Oron

GÉRARD PRODUIT

Nyon, Syndic de Coppet

MARIA ALICE REYMOND

Riviera – Pays d'Enhaut, Municipale à Chardonne

CARMEN TANNER

Jura–Nord Vaudois, Vice-syndique à Yverdon-les-Bains

CHRISTIAN WENGER

Gros-de-Vaud, Syndic de Boulens

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

JACQUES DITISHEIM

Président

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève.

VINCENT BARONI

Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de la Broye, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres.

JEAN-PIERRE BOURQUIN

Membre du comité de l'AEM-SCMV, directeur adjoint de l'Ecole de musique Multisite, enseignant et trompette solo de l'orchestre de Chambre de Genève.

BERTRAND CURCHOD

Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole de musique Multisite, enseignant et musicien.

ENRICO CAMPONOVO

Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation.

JULIEN FELTIN

Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la programmation jazz du festival Label Suisse.

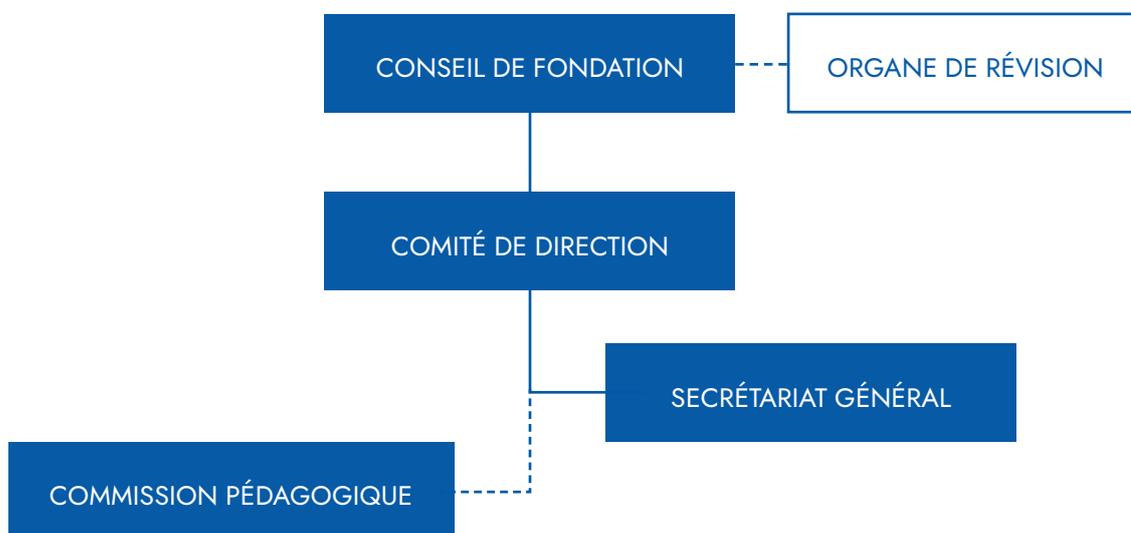
JEAN-CLAUDE REBER

Membre du comité de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de Musique Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera, musicien.

JÉRÔME THOMAS

Professeur de flûte traversière de saxophone jazz à l'école de jazz de Montreux, et professeur à l'HEMU Lausanne, département jazz (arrangement, MAO, ateliers).

ORGANISATION DE LA FONDATION



AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES



FONDATION POUR
L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE